FICHE
EXPERT

DEVENIR MEMBRE D'EQUIPAGE

N°05 - AVRIL 2020

INFORMATIONS À RETENIR

- Entrée en application de la Directive européenne sur la qualification professionnelle en 2022.
- Dès 15 ans, vous pouvez intégrer une formation à la navigation fluviale.
- Pour les personnes en reconversion, des possibilités existent que vous souhaitiez reprendre des études ou non.

NOUS CONTACTER

entreprises fluviales de France

8 rue Saint-Florentin
75001 Paris

01.42.60.36.18

contact@entreprises-fluviales.fr

Actuellement et jusqu'au 31 décembre 2021, il est possible d'entrer dans le secteur du transport fluvial soit par voie de formation initiale (CAP ou Baccalauréat professionnel), soit par voie d'évolution interne et formation continue si nécessaire.

Dès aujourd'hui, anticipez vos recrutements et la formation de vos salariés avant la révision des règles sur les qualifications professionnelles.

CE QUI CHANGE À COMPTER DE 2022

L'année 2022 signera l'entrée en application de la Directive européenne sur la qualification professionnelle qui exige une qualification pour chaque fonction en transport fluvial. Des conditions de formation/diplômes et de jours de navigation seront exigées pour chaque « grade ».

Etre titulaire du CAP ou du Baccalauréat professionnel Transport Fluvial va devenir obligatoire, la formation « sur le tas » sera plus compliquée et l'évolution par ce biais plus lente.

Cette Directive est actuellement en cours de transposition en France.

Les diplômes exigés pourront être obtenus soit par voie de formation initiale pour les plus jeunes, soit pour les adultes via la reconversion par voie de formation continue, VAE, etc.

Il y a donc une réelle opportunité à rejoindre dès maintenant le secteur du transport fluvial.

DEVENIR MATELOT

Le matelot exécute toutes les tâches que lui confie son ou ses supérieurs hiérarchiques pour la bonne marche du bateau, son entretien, les manœuvres, l'accueil, les services et la sécurité des passagers qu'il transporte, le cas échéant. Il connaît la conduite à tenir en cas de danger et de survenance d'un incident ou d'un accident.

ÉVOLUTION POSSIBLE : Timonier puis Capitaine.

COMMENT DEVENIR MATELOT ?

- **Vous êtes âgé de 15 à 29 ans inclus :**

Vous pouvez faire le CAP Transport Fluvial en 2 ans ou la Bac professionnel Transport Fluvial en 3 ans.

Il existe 3 écoles (le CFA de la Navigation Intérieure, le Lycée Emile Mathis, le Lycée des Catalins)

- **Vous êtes âgé de plus de 30 ans et êtes prêts à reprendre des études :**

Vous pouvez également faire le CAP ou le Bac professionnel en contrat de professionnalisation, avec le CFA de la Navigation Intérieure.

C'est un contrat en alternance qui demande de se faire embaucher par une entreprise de transport fluvial qui accepte de vous former via le contrat de professionnalisation.

La durée de la formation est identique à la durée des formations en apprentissage. La plupart des entreprises garde le salarié qu'elles ont pris le temps de former pendant 2 à 3 ans.

- **Vous êtes âgé de plus de 30 ans et ne souhaitez pas reprendre des études :**

Il est possible de se faire embaucher par une entreprise de transport fluvial et d'être formé « sur le tas ». L'acquisition des compétences nécessaire à l'évolution se fera également via des stages de formation continue.

Pour travailler dans les entreprises de transport de passagers, il est conseiller d'être titulaire de l'Attestation Spéciale Passagers (ASP) qui s'obtient via une formation de 2 jours dont le pré-requis obligatoire est d'être titulaire d'un diplôme de 1ers secours.

DEVENIR TIMONIER

Le timonier doit connaître le maniement du bateau et l'usage des instruments de bord. Sous la responsabilité du conducteur, il doit être susceptible d'assurer la conduite du bateau et de le relayer au besoin. Il exécute par ailleurs selon les ordres du conducteur toutes les tâches que ce dernier lui confie pour la bonne marche du bateau (entretien, manœuvres, accueil, services, sécurité des passagers qu'il transporte, le cas échéant).

ÉVOLUTION POSSIBLE : Capitaine.

COMMENT DEVENIR TIMONIER ?

- **Vous êtes âgé de 15 à 29 ans inclus :**

Vous devez être titulaire du CAP et/ou Bac professionnel Transport Fluvial ; vous devez avoir validé les jours de navigation avec votre livret de service et avoir passé les examens pour obtenir le certificat de capacité Groupe B (permis de conduire fluvial professionnel).

Le CAP et le Bac professionnel vous donne l'occasion d'accumuler les jours de navigation nécessaire et de passer au moins l'examen théorique du permis.

- **Vous êtes âgé de plus de 30 ans et êtes prêts à reprendre des études :**

Comme pour devenir matelot, il s'agit ici également d'un contrat en alternance qui demande de se faire embaucher par une entreprise de transport fluvial qui accepte de vous former via le contrat de professionnalisation. La durée de la formation est identique à la durée des formations en apprentissage.

- **Vous êtes âgé de plus de 30 ans et ne souhaitez pas reprendre des études :**

Si vous souhaitez obtenir le permis de conduire fluvial professionnel (Certificat de Capacité à la conduite des bateaux de commerce Groupe B), deux conditions cumulatives s'imposent :

- avoir un livret de service qui existe depuis 1 an (de date à date) ;
- et avoir fait au minimum 100 jours d'embarquement sur un bateau de transport fluvial.

Aujourd'hui il n'y a pas d'équivalence et/ou de passerelle entre le maritime et le fluvial. Les titres acquis au maritime ne vous autorise pas à conduire un bateau fluvial. Cela va évoluer d'ici 2 ans.

DEVENIR CAPITAINE

Responsable vis-à-vis de son employeur de la bonne exécution du programme confié à son unité, le capitaine en service en assure la responsabilité lorsqu'il est à son bord et informe son employeur des évènements et variations pouvant affecter celui-ci. Il a une autorité permanente sur tous les membres techniques et nautiques de l'équipage et sur la totalité de l'équipage embarqué dès lors que la sécurité des hommes et du bateau est en cause. Il est également responsable du matériel de sécurité et de l'entretien du bateau. Il participe à la formation de l'équipage qui lui est confié.

COMMENT DEVENIR CAPITAINE ?

Vous ne pouvez pas entrer dans la profession en étant Capitaine même si vous êtes titulaire du certificat de capacité groupe B, du CRR et de l'attestation spéciale Radar.

Une entreprise de transport fluvial qui embauche un Capitaine dont l'obtention du permis est récente, mettra ce capitaine en formation interne avec un capitaine expérimenté pour le former à ses bateaux, à sa culture d'entreprise et vérifier les compétences du candidat.

SOLUTIONS POUR OBTENIR LES 100 JOURS DE NAVIGATION

- Avoir des relations dans la profession fluviale et embarquer de temps en temps ;
- Se faire embaucher en tant que matelot par une entreprise qui accepte de vous former aux 100 jours et donc de vous faire évoluer en interne ;
- Faire le CAP ou le Bac professionnel Transport fluvial, mentionnés ci-dessus ;
- Faire la formation Responsable d'une unité fluviale de transport de l'ISNI (Institut Supérieur de la navigation Intérieur) qui dépend du CNAM de Normandie. Cette formation vous permet également d'obtenir l'ACP dont vous avez besoin lorsque vous souhaitez créer votre entreprise de transport de marchandises.

Dans tous les cas, faire tamponner le livret de service qui sert à prouver les embarquements chaque fois que vous êtes membre d'équipage associé à la conduite.

Une fois les 100 jours acquis et le livret de service existant depuis 1 an, vous pourrez vous présenter aux examens.

Il faudra également être titulaire du CRR (certificat restreint de radiotéléphonie).

FORMATIONS QUALIFIANTES

TRANSPORT DE MARCHANDISES

- ADN Base initiale ;
- ADN Base recyclage ;
- ADN Gaz ;
- ADN Chimie.

TRANSPORT DE PASSAGERS

- ASP – Attestation spéciale passagers.

AUTRES FORMATIONS

- Préparation à l'examen théorique du certificat de capacité Groupe B/PB/PC ;
- Préparation aux examens de l'attestation spéciale Radar ;
- Préparation à l'examen du CRR ;
- Maniement des câbles et Cordages ;
- Prévention des Chutes à l'eau ;
- Habilitation électrique ;
- Leadership du Capitaine, responsable de bord ;
- Simulateur de conduite sur le Rhône.

Toutes ces formations sont dispensées par FLUVIA.